



Conseil d'Administration de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

Séance du 3 juillet 2024

Membres présents : 6

- Mme Anne-Catherine GOETZ, Présidente, représentant de la ville de Mulhouse
- M. Alfred OBERLIN, Vice-président, représentant de la ville de Mulhouse
- Mme Peggy MIQUEE, représentant de la ville de Mulhouse
- M. Joseph SIMEONI, représentant de la ville de Mulhouse
- M. Marc MUNCK, représentant de la CEA
- M. Michel SPITZ, représentant de la ville de Colmar

Membres représentés : 2

- Mme Nathalie MOTTE, représentant de la ville de Mulhouse (délégation de pouvoir à Mme Anne-Catherine GOETZ)
- Mme Delphine CHRISTOPHE, représentant de la DRAC Grand Est (délégation de pouvoir à Mme Florence FORIN – en visio-conférence)

Autres présents :

- M. Alain COUCHOT, Premier Adjoint au Maire de Mulhouse
- M. Jean VERNE, Conseiller musique à la DRAC Grand Est
- M. Guillaume HEBERT, Directeur général
- M. Charles CIVATTE, Administrateur

Compte-rendu

Mme GOETZ ouvre la séance à 10h30. Ce Conseil d'Administration, qui devait se tenir à l'origine le 18 juin 2024, a été décalé au 3 juillet car le quorum n'avait pas été atteint le 18 juin.

1. Comptes-rendus

a. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 15 mars

Aucune question ou remarque n'étant soulevée par les membres du Conseil d'Administration, Mme GOETZ propose aux membres de voter pour l'approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 15 mars.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

b. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 avril

Mme GOETZ rappelle que le Conseil d'Administration exceptionnel du 12 avril avait pour but de délibérer sur l'augmentation de la grille tarifaire de l'OSM pour la saison 2024-2025, la délibération avait alors été adoptée à l'unanimité.

Aucune question ou remarque n'étant soulevée par les membres du Conseil d'Administration, Mme GOETZ propose aux membres de voter pour l'approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 avril.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibérations

a. Délibération n°005.2024 – Convention de mandatement avec la Ville de Mulhouse

Mme GOETZ donne la parole à M. CIVATTE

M. CIVATTE présente la délibération : celle-ci a pour objet de permettre au mandant (L'OSM) de donner mandat au mandataire (La Ville de Mulhouse, Théâtre de la Sinne) pour le maniement des fonds publics perçus dans le cadre de la vente de billets pour des événements organisés par l'OSM, ayant lieu au Théâtre de la Sinne.

M. SIMEONI fait remarquer que cette délibération a également été adoptée en Conseil Municipal le 20 juin 2024, en miroir.

Les questions étant épuisées, Mme GOETZ propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Délibération n°006.2024 – Transfert et création de crédits

Mme GOETZ donne la parole à M. CIVATTE

M. CIVATTE indique qu'à la suite de l'octroi d'une enveloppe supplémentaire pérenne 30 000 € annuels par la DRAC en 2024 d'une part, et d'autre part, faisant le constat d'une perspective de perception de recettes plus importantes en 2024 que prévu, il est nécessaire d'inscrire ces nouveaux crédits au budget de l'OSM. Les détails des créations de crédits sont les suivants :

Chapitre 011-Nature 6288-Fonction 311-Ligne de crédit 35 « Remboursement frais personnel non municipal »	30 000,00 €
Chapitre 011-Nature 611-Fonction 311-Ligne de crédit 16 « Prestation de services »	63 500,00 €
Chapitre 65-Nature 65818-Fonction 311-Ligne de crédit 1079 « Droits d'auteurs »	6 000,00 €

Mme GOETZ adresse ses remerciements à la DRAC pour son soutien qui s'inscrit dans l'accompagnement vers l'octroi du label « Orchestre national en région ».

Les questions étant épuisées, Mme GOETZ propose aux membres de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Points d'information

a. Acquisition d'un contrebasson

Mme GOETZ donne la parole à M. HEBERT.

M. HEBERT rappelle le cadre des marchés publics tel que décrit par la délibération 011.2023 adoptée en Conseil d'Administration le 21 décembre 2023. M. HEBERT indique que le contrebasson actuel est vieillissant et ne correspond plus aux exigences d'un orchestre, il informe donc le Conseil d'Administration que l'OsM fera l'acquisition d'un nouvel instrument pour la somme de 59 112€. Comme le précise la délibération 011.2023, une information doit être apportée au Conseil d'Administration pour tout achat supérieur à 40 000 €. M. HEBERT précise enfin que l'instrument ne sera livré qu'en 2026 en raison des délais de fabrication.

M. SPITZ prend la parole pour demander à M. HEBERT si l'OsM possède déjà un contrebasson.

M. HEBERT précise que l'OsM ne possède pas son parc instrumental qui est toujours propriété de la Ville de Mulhouse à la suite du passage en régie personnalisée le 1^{er} janvier 2024. Il espère que l'instrument actuel puisse être à terme revendu afin de financer l'achat du nouvel instrument.

Aucune question ou remarque supplémentaire n'étant soulevée par les membres du Conseil d'Administration, Mme GOETZ propose aux membres de passer au point suivant.

b. Recalibrage du poste de 2nd soliste des violons 1 en tuitiste

A l'instar des autres formations musicales, le pupitre des violons de l'OsM comprend plusieurs catégories de musiciens dont l'ensemble en constitue sa hiérarchie :

- à son sommet figure le chef de pupitre, le Violon super-soliste
- puis le 1er violon solo
- puis deux postes de violons 2nd solistes
- et les musiciens « du rang » ou « tuitistes » qui n'ont pas le statut de soliste

En son temps, M. Davin a souhaité transformer un poste de violoniste du rang en poste de 2nd soliste, créant ainsi un deuxième poste de 2nd soliste. Ledit pupitre compte donc actuellement 4 postes de solistes sur un total de 10 musiciens. Pour rappel, ce changement n'avait pas fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal à l'époque.

Cette configuration n'est pas adaptée à la nomenclature de l'OsM et génère des coûts supplémentaires car un musicien du rang est surclassé à chaque concert pour combler le poste de 2nd soliste vacant, générant ainsi des suppléments d'emploi qui pourraient être évités.

Au vu de ces éléments, la Direction de l'OsM propose de recalibrer le poste de 2nd violon solo en poste de tuitiste à partir de septembre 2024. Le pupitre serait donc composé d'un poste de Violon super-soliste, d'un poste de violon 1er soliste, d'un poste de violon 2nd soliste et de 7 postes de tuitistes, configuration davantage cohérente vis-à-vis de la composition des autres pupitres du quatuor.

M. VERNE prend la parole pour demander si le poste concerné est actuellement occupé.

M. HEBERT répond que le poste concerné est vacant et souligne la difficulté à recruter : depuis 5 ans aucun concours n'a permis de recruter de musicien sur ce poste.

Mme FORIN prend la parole pour demander si le CST a été consulté à ce sujet.

M. HEBERT indique qu'il n'y a pas de CST propre à l'OsM pour le moment, étant donné que le personnel n'a pas été transféré à la régie personnalisée. Ce recalibrage a toutefois fait l'objet d'une information à la Commission d'orchestre et au SAM 68.

M. SIMEONI prend la parole pour rappeler la nécessité de mettre en place un CST pour la régie personnalisée.

M. HEBERT répond que le CST ne pourra être créé qu'à partir du moment où les agents auront été transférés à la régie personnalisée. Il ajoute qu'il a déjà échangé avec la Commission d'orchestre pour mettre en place à l'horizon 2025 une instance qui pourrait préfigurer le CST.

Aucune question ou remarque supplémentaire n'étant soulevée par les membres du Conseil d'Administration, Mme GOETZ propose aux membres de passer au point suivant.

c. Bilan et perspectives de l'Académie

M. GOETZ donne la parole à M. HEBERT pour présenter le bilan et les perspectives de l'Académie.

M. HEBERT présente les projets « Mon doudou », le partenariat avec l'école Cour de Lorraine et la « Rentrée en musique » (cette année donnée en musique de chambre). Il rappelle que les projets réalisés en lien avec la M2A sont pour le moment facturés à l'agglomération.

M. HEBERT présente le projet participatif « Olympic fanfare » avec les élèves des conservatoires de Colmar, de Mulhouse, et de Freiburg. Il rappelle aussi les tarifs très attractifs proposés par l'OsM pour tous les jeunes et souligne le fait que ces tarifs n'ont pas changé en 2025.

Concernant les perspectives de l'Académie, plusieurs projets sont à venir la saison prochaine :

- Le projet « inter-collèges » : 5 classes de 5 collèges qui, à partir de la programmation de l'OsM s'empareront d'une œuvre le présenteront des concerts symphoniques (pré-concert ou entracte)
- Le parcours collège CEA à Rouffach
- La poursuite des concerts « Mon doudou »
- La « Rentrée en musique »
- La poursuite du partenariat avec l'école Cour de Lorraine
- Un projet avec le collège Bugatti
- Un partenariat avec l'association Marguerite Saint-Clair
- La poursuite du projet « Les exaltés »

M. HEBERT rappelle les discussions qui sont menées avec les représentants du personnel en vue d'inclure les heures d'EAC dans le temps de travail de musiciens à hauteur de 6h par mois par musicien (66h par saison).

En conclusion, l'Orchestre travaille à proposer des projets encore plus qualitatifs, au développement des réseaux, à un ancrage plus fort à Mulhouse et, par ailleurs, en interne, à un meilleur encadrement et accompagnement des musiciens pour un projet qui rejoint tant la politique de l'Etat que celle de la Ville de Mulhouse.

Mme FORIN prend la parole pour demander à M. HEBERT si l'académie est ouverte aux adultes amateurs.

M. HEBERT rappelle le partenariat déjà existant avec le Chœur de Haute-Alsace, qui est un projet amateur, et la nomination de Catherine Boltzinger à sa tête. Il évoque pour la saison 2024-2025 la programmation d'un concert grand public le 13 juillet 2025 : autour de trois pièces, l'OsM proposerait aux amateurs de jouer les pièces qu'ils auraient travaillées entre janvier et juillet 2025.

Mme FORIN reconnaît la difficulté de faire des projets avec chœurs professionnels compte-tenu des coûts que cela génère, mais rappelle l'importance de collaborer avec ces ensembles pour le rayonnement de la musique.

Aucune question ou remarque supplémentaire n'étant soulevée par les membres du Conseil d'Administration, Mme GOETZ propose aux membres de passer au point suivant.

**d. Point d'information sur la communication et présentation de l'intervention des
*Périsopes***

Mme GOETZ prend la parole pour rappeler l'importance pour l'OsM de communiquer afin de gagner en visibilité.

Mme GOETZ donne la parole à M. HEBERT qui explique comment fonctionne la communication à l'OsM. Actuellement, un agent de la Ville de Mulhouse est partiellement mis à disposition pour assurer les missions de communication de l'Orchestre. En parallèle, un musicien de l'orchestre assure la communication sur les réseaux sociaux sur la base d'heures supplémentaires.

En faisant appel à un consultant extérieur, le but est de dresser un état de la communication de l'Orchestre. M. HEBERT précise que l'entreprise proposée aux membres du Conseil d'Administration a été recommandée par le Directeur de l'Association française des Orchestres. Cette mission s'inscrit dans la transition vers l'octroi du label « Orchestre national en région », en particulier la création d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique.

M. SPITZ prend la parole pour demander s'il est toujours prévu de créer un poste de chargé de communication au sein de l'OsM.

M. HEBERT répond que la Direction de l'OsM y travaille avec l'administration de la Ville de Mulhouse dans le but de pouvoir annoncer la création de poste au prochain Conseil d'Administration de l'Orchestre.

M. MUNCK estime que le recours à un consultant extérieur en communication est indispensable pour l'OsM à l'aune de l'octroi du label « Orchestre national en région » et il rappelle le travail qu'il faut encore réaliser pour améliorer la visibilité de l'OsM.

M. COUCHOT prend la parole pour demander si d'autres entreprises ont été consultées.

M. HEBERT informe le Conseil d'Administration que ce consultant a déjà accompagné plusieurs autres orchestres nationaux en France (Orchestre de Paris, Orchestre national de Lyon, Orchestre de Bretagne, Orchestre d'Avignon, etc.) et que le montant du devis est bien inférieur au seuil des marchés publics tel que décrit par la délibération 011.2023 adoptée en Conseil d'Administration le 21 décembre 2023.

Mme GOETZ demande à l'OsM de fournir un autre devis.

Aucune question ou remarque supplémentaire n'étant soulevée par les membres du Conseil d'Administration, Mme GOETZ propose aux membres de passer au point suivant.

e. Perspectives de partenariats et de mécénat

Mme GOETZ donne la parole à M. HEBERT qui remercie la DRAC pour son soutien et son accompagnement vers l'octroi du label « Orchestre national en région ».

Il présente les perspectives de partenariats et de mécénat pour la saison 24-25 :

Subventions :

- DRAC : +30 000 € pérennes pour l'année 2024 au titre de « Mieux Produire Mieux Diffuser »
- Ville de Mulhouse : + 30 000 € pour un concert à la Place de la Réunion en juillet 2025
- Discussion avec Colmar concernant le projet de l'OsM ainsi que la subvention annuelle versée à l'Orchestre

Partenariat :

- Crédit Mutuel Saint-Joseph -> achat de places
- Crédit Mutuel (niveau district) -> soutien de l'Académie 5 000 € ou plus + achat du concert du nouvel an à Sausheim pour les aînés
- Crédit Agricole -> 6 000 € de places + 30 000 € pour le concert place de la réunion comme partenaire bancaire exclusif des 800 ans (présentation à leur CA en juillet 2024)
- Lagoon -> 15 000 € de financement pour le montage de la scène des 800 ans

Mécénat

- Crédit Agricole -> 14 000 € pour l'Académie

M. SPITZ prend la parole pour souligner le lien qui existe entre le mécénat et la communication : en devenant plus visible, l'OsM pourra attirer davantage de partenaires financiers.

Aucune question ou remarque supplémentaire n'étant soulevée par les membres du Conseil d'Administration, Mme GOETZ propose aux membres de passer au point suivant.

f. Save the date 2024 – 2025

Mme GOETZ donne la parole à M. HEBERT qui présente les principales dates à retenir pour la saison 2024-2025, annexées à ce compte-rendu.

Aucune question ou remarque supplémentaire n'étant soulevée par les membres du Conseil d'Administration, Mme GOETZ clôt la séance à 12h15.

Fait à Mulhouse le 3 juillet 2024,

La Présidente
Mme Anne-Catherine GOETZ

Annexe

Rendez-vous de la saison 2024-2025

Conseils d'Administration

2024

Jeudi 10 octobre

- 11h - 12h30 : Conseil d'Administration (débat d'orientations budgétaires 2025)

Vendredi 20 décembre

- 11h30 : Conseil d'Administration (adoption du BP 2025)
- 12h30 : déjeuner de Noël au *Rustique*

2025

Jeudi 20 mars

- 11h - 12h30 : Conseil d'Administration

Mercredi 11 juin

- 17h - 19h30 : Conseil d'Administration en présence du Directeur Musical, Christoph KONCZ

Concerts

2024

Dimanche 8 septembre

- 17h, Festival de Masevaux : ouverture de la saison hors les murs
 - Mozart, *Messe en ut*

Vendredi 13 et samedi 14 septembre

- La Filature : ouverture de la saison symphonique
 - *Nouveau Monde* (Bernstein, Dvorak)

Vendredi 29 novembre

- 20h, théâtre de la Sinne : concert célébration pour la libération de Mulhouse
 - Programme *Broadway*

Vendredi 13 et samedi 14 décembre

- La Filature : 4^{ème} concert symphonique
 - Renaut Capuçon dirigera l'OsM (éventuelle remise du label « Orchestre national en région »)

2025

Lundi 24 mars

- 20h, Strasbourg : première représentation de *La Traviata* dirigée par Christoph KONCZ

Vendredi 11 et samedi 12 avril

- La Filature : 7^{ème} concert symphonique, capté par France Musique
 - Gautier Capuçon interprétera le concerto pour violoncelle n°1 de Chostakovitch

Samedi 14 juin

- 18h, La Filature : présentation de la saison 2025-2026

Vendredi 27 et samedi 28 juin : 9^{ème} concert symphonique en collaboration avec l'Orchestre national de Metz – Grand Est

- Vendredi 27, 20h, Metz, L'arsenal
- Samedi 28, 20h, Mulhouse, La Filature
 - Gustav Mahler, *Symphonie n°3*

Autres dates à retenir

2024

Lundi 14 et mercredi 16 octobre

- 10h – 12h : les membres du Conseil d'Administration sont invités à assister aux épreuves du concours de recrutement du poste de violon 2^{ème} soliste

2025

Mardi 21 janvier

- 16h, La Filature, salle de répétition : moment de convivialité (galette des rois)

Mercredi 11 juin

- Conférence de presse pour la présentation de la saison 2025-2026

Vendredi 20 juin

- Journée de convivialité avec les musiciens et l'encadrement de l'OsM, lieu à définir

Samedi 28 juin

- La Filature : pot de fin de saison à l'issue du CS9 avec l'Orchestre national de Metz – Grand Est